



La fédération des écoles privées hors contrat interpelle les candidats à la présidentielle

Paris, 20 avr. 2017 (AFP) -

La fédération de l'enseignement privé hors contrat a interpellé les candidats à la présidentielle et mis en avant ses revendications, dont une contribution à leur financement par de l'argent public et des inspections réalisées par un organisme "indépendant".

La Fédération nationale de l'enseignement privé indépendant (FNEP), qui regroupe une large partie des établissements d'enseignement hors contrat (de la maternelle au supérieur), a adressé un questionnaire aux candidats, dont elle a dévoilé les réponses jeudi.

Jean-Luc Mélenchon se déclare favorable à l'autonomie des établissements hors contrat mais veut réserver "l'argent public à l'école publique", selon ses réponses relatées par la FNEP. Aucune subvention ni régime fiscal spécifique ne sera accordé aux établissements privés.

François Fillon soutient la "création d'établissements privés innovants, disposant d'une totale autonomie d'organisation, d'une liberté pédagogique complète qui sera engagée et financée par l'Etat et les collectivités territoriales", selon la FNEP. Le candidat de la droite ne souhaite pas cependant créer, comme le demande la fédération, une instance de contrôle indépendante de l'Education nationale.

La loi Falloux de 1850 a instauré la liberté de choix de l'enseignement en France. Les écoles dites "hors contrat" ne reçoivent aucun argent public, leurs professeurs n'ont pas d'obligation de diplômes et si elles peuvent s'affranchir des programmes (contrairement aux écoles privées sous contrat), elles restent soumises à des inspections de l'Education nationale.

Benoît Hamon compte supprimer la libre création d'une école privée et instaurer une autorisation préalable, mesure déjà voulue par l'actuelle ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem mais récemment retoquée par le Conseil constitutionnel.

Le candidat socialiste rejette l'idée de financement d'écoles privées hors contrat par des fonds publics et s'oppose également à des déductions fiscales pour les familles dont les enfants fréquentent ces établissements puisque le choix du privé est "un choix assumé des familles", rapporte la FNEP.

Emmanuel Macron a assuré que la liberté de création d'une école resterait un acquis de la législation française. La candidate du Front national Marine Le Pen n'a pas apporté de réponse.

Le ministère de l'Education recense quelque 1.300 établissements scolaires hors contrat pour les seuls écoles, collèges et lycées, et environ 60.000 élèves (contre plus de 12 millions dans le public et le privé sous contrat).

La FNEP, qui, bien au-delà des seuls établissements scolaires, inclut dans son comptage les centres de formation y compris pour jeunes et adultes, chiffre à 2.800 le nombre d'établissements privés hors contrat, qui accueillent selon elle un million d'élèves.

fmp/fff/fm

Afp le 20 avr. 17 à 15 20.